

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 avril 2016, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-04-243 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 avril 2016 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 13.4 Contrat de service / Entretien préventif des équipements de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux / Logiciel Angus Anywhere / Autorisation de signature

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 21 mars 2016
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Grand rassemblement des aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S) / Journée des Aînés / Aide financière
 - 4.4 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Tournoi de golf annuel 2016 / Commandite
 - 4.5 Œuvres de l'Évêque / Diocèse de Valleyfield / Dîner-bénéfice 2016 / Achat de billets
 - 4.6 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Tournoi de golf 2016 / Commandites
 - 4.7 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Bourses d'études 2016
 - 4.10 CLD Vaudreuil-Soulanges / Défi OsEntreprendre / Aide financière et logistique
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Expropriation / Avenue Pasold / Lot 1 545 624 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-231044-1411
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 mars 2016
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 18 novembre 2015
 - 7.2 Programme de prévention en santé et sécurité au travail

- 7.3 Plans d'action 2016 en santé et sécurité au travail
- 7.4 Service des travaux publics / Embauche / Stagiaire en ingénierie
- 7.5 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.6 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier
- 7.7 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Chef de section – Logistique
- 7.8 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Chef de division – Culture et vie communautaire
- 7.9 Service des finances et de la trésorerie / Confirmation de poste / Commis à la taxation/perception
- 7.10 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Promotion / Directeur
- 7.11 Service des eaux / Embauche à titre régulier / Opérateur d'usine en traitement d'eau potable

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2015-2016 / Remboursement
- 11.2 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Inscriptions 2015 / Aide financière
- 11.3 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins) / Versement de la subvention pour l'année 2015
- 11.4 L'Aiguillage / Travailleurs de rue et hébergement d'urgence / Offre de services 2015-2016
- 11.5 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Contrat de services / Festival international de cirque de Vaudreuil-Dorion / 2016 / Autorisation de signature

13. Travaux publics

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-17 / Fourniture d'une camionnette Ford F-150 ou l'équivalent
- 13.2 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-16-18 / Fourniture d'un camion châssis-cabine Ford F-550
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-11 / Fourniture de végétaux - arbres
- 13.4 Contrat de service / Entretien préventif des équipements de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux / Logiciel Angus Anywhere / Autorisation de signature

14. Eaux

- 14.1 Ordre de changement n° 16 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665
- 14.2 Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 mars 2016
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 8 mars 2016
- 16.3 PIIA / 435, boulevard Harwood / Installation d'un babillard sur l'enseigne sur poteau existante / Lot 1 544 688 / Zone C3-725 / CCU n° 16-03-27 (Rôtisserie St-Hubert)
- 16.4 Dérogation mineure / 435, boulevard Harwood / Installation d'un babillard / Lot 1 544 688 / Zone C3-725 / CCU n° 16-03-28 (Rôtisserie St-Hubert)
- 16.8 Dérogation mineure / 3500, rue F.-X.-Tessier / Enseignes directionnelles / Lot 5 352 409 / Zone I2-128 / CCU n° 16-03-32

- 16.10 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 15 mars 2016
- 16.11 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 15 mars 2016
- 16.13 Dérogation mineure / 2050, rue Chicoine / Construction prévue pour un usage commercial de transport (C4) / Lot 5 856 159 (projeté) / Zone I2-752 / CCU n° 16-03-37 (Compagnie Marc Villeneuve)
- 16.14 CPTAQ / Demande d'autorisation / 552, route De Lotbinière / Utilisation à d'autres fins qu'agricole - mini-ferme avec agrotourisme / Lot 2 889 834 / Zone A-837 / CCU n° 16-03-38
- 16.15 PIIA / 3041, boulevard de la Gare / Nouvelle construction multifamiliale / Lot 5 283 331 / Zone C3-1005 / CCU n° 16-03-39 (Réseau Sélection)
- 16.20 Concordance / Règlements d'urbanisme / Règlement n° 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Schéma d'aménagement / PMAD

18. Réglementation

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1715 / Frais de refinancement / Juillet 2016 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1716 / Frais de refinancement / Novembre 2016 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1723 / Division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1566-06 / Modification / Règlement sur les nuisances (RMH 450) / Câbles d'accès à une propriété
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1677-01 / Augmentation du montant de la dépense et de l'emprunt / Rénovation du centre communautaire Jean-Marc-Ducharme
- 18.6 Adoption avec changement / Règlement n° 1270-51 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 18.7 Adoption avec changement / Règlement n° 1274-22 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville
- 18.8 Adoption avec changement / Règlement n° 1275-238 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-04-244 Adoption des procès-verbaux

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 21 mars 2016 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

16-04-245 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-04-246 Grand rassemblement des aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S) / Journée des Aînés / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner annuel de la Journée des Aînés organisé par le Grand rassemblement des aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à l'organisme communautaire G.R.A.V.E.S. à titre d'aide financière pour la tenue de son dîner annuel de la Journée des Aînés le 3 juin 2016 au Centre multisports;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-247 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Tournoi de golf annuel 2016 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) à titre de commandite pour le tournoi de golf annuel qui se tiendra le 30 mai 2016 au club de golf Whitlock;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-248 Œuvres de l'Évêque / Diocèse de Valleyfield / Dîner-bénéfice 2016 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner-bénéfice des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'achat de huit billets au montant de 60 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le dîner-bénéfice des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield qui se tiendra le 20 avril 2016;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-249 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Tournoi de golf 2016 / Commandites

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de l'Hôpital du Suroît;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$, soit une commandite « Tertre de départ » de 500 \$ ainsi qu'une commandite « Publicité – Programme » de 500 \$, soit versé à la Fondation de l'Hôpital du Suroît dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 14 septembre 2016 au club de golf Summerlea;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-250 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Bourses d'études 2016

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence académique, l'effort scolaire, le mérite sportif et l'engagement communautaire des finissants de 5^e secondaire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs six bourses d'études d'une valeur de 200 \$ chacune pour les élèves méritants de la Ville de Vaudreuil-Dorion lors du gala de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 10 juin 2016 au Chapiteau Eugène-Chaplin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-251 CLD Vaudreuil-Soulanges / Défi OsEntreprendre / Aide financière et logistique

CONSIDÉRANT la demande d'aide présentée par le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges pour l'organisation de l'échelon régional de la 18^e édition du Défi OsEntreprendre, jusqu'à tout récemment connu sous le nom de Concours québécois en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT la visibilité que procure à la Ville la tenue de cet événement sur son territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une aide financière de 1195 \$ ainsi qu'une aide logistique consistant au prêt de biens meubles soient accordées au CLD Vaudreuil-Soulanges afin d'assurer le bon succès du gala remise de prix de la 18^e édition du Défi OsEntreprendre qui se tiendra le 28 avril 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-252 Expropriation / Avenue Pasold / Lot 1 545 624 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-231044-1411

CONSIDÉRANT la résolution 14-11-1066 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 1 545 624;

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour ce lot au Tribunal administratif du Québec (TAQ) pourtant le numéro SAI-M-231044-1411;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée a déposé une réclamation détaillée modifiée en date du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée est finalement disposée à régler la procédure d'expropriation hors cour pour un montant de 352 500 \$, à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant intérêts, dommages, troubles et inconvénients, le tout suivant une lettre en date du 29 mars 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des procureurs de la Ville en date du 4 avril 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le règlement hors cour dans le dossier TAQ SAI-M-231044-1411, pour un montant total en capital, intérêts, frais et dommages de 352 500 \$, dont la somme de 189 000 \$ a déjà été versée au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Beauharnois, le 5 juin 2015, en l'instance n° 760-05-005661-150;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement dans ce dossier;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre un paiement de 163 500 \$ au moment opportun sur demande du greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-253 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 mars 2016

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 11 mars 2016 totalisant un montant de 2 260 446,35 \$.

16-04-254 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 18 novembre 2015

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols blancs tenue le 18 novembre 2015 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

16-04-255 Programme de prévention en santé et sécurité au travail

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve le Programme de prévention en santé et sécurité au travail et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

16-04-256 Plans d'action 2016 en santé et sécurité au travail

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve les plans d'action 2016 en santé et sécurité au travail et que lesdits documents soient déposés aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

16-04-257 Service des travaux publics / Embauche / Stagiaire en ingénierie

CONSIDÉRANT la demande de stage rémunéré présentée par M. Bruno Possa, ingénieur, chef de division – Entretien des infrastructures au Service des travaux publics pour M^{me} Rokhiyatou Keïta dans le cadre du programme baccalauréat en génie de la construction de l'École de technologie supérieure (ÉTS);

CONSIDÉRANT que les tâches à être confiées au stagiaire en ingénierie doivent répondre aux exigences de l'institution d'enseignement et permettre d'acquérir l'expérience pertinente en prévision d'occuper un poste d'ingénieur;

CONSIDÉRANT que le stage constitue une condition pour l'obtention du baccalauréat mentionné ci-haut et du titre professionnel d'ingénieur;

CONSIDÉRANT la rémunération moyenne des stagiaires en 2015 (stage S2 et S3) telle que présentée dans un document fourni par l'École de technologie supérieure (ÉTS);

CONSIDÉRANT le pourcentage d'augmentation salariale consenti aux employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} janvier 2016;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise M^{me} Rokhiyatou Keïta à effectuer un stage rémunéré au sein du Service des travaux publics, sous la supervision de M. Bruno Possa, ingénieur, chef de division – Entretien des infrastructures, pour une durée de 16 semaines, soit du 18 avril 2016 au 5 août 2016;

QUE M^{me} Keïta agira, dans le cadre de ses fonctions, en appui professionnel à M. Possa;

QUE la Ville autorise M. Bruno Possa, ing., chef de division – Entretien des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le taux horaire consenti à M^{me} Keïta soit établi à 22,04 \$ l'heure et que les autres conditions de travail soient établies conformément à la *Loi sur les normes du travail*;

QUE des souhaits de bienvenue et du succès soient adressés à M^{me} Keïta.

« ADOPTÉE »

16-04-258 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 23 mars 2016.

« ADOPTÉE »

16-04-259 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier

CONSIDÉRANT la résolution 15-10-939;

CONSIDÉRANT la condition selon laquelle M. Patrick Briard devait obtenir son permis de conduire classe 3 au plus tard quatre semaines à compter de son retour à temps complet au travail, et ce, afin de satisfaire aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT le retour à temps complet de M. Patrick Briard le 22 février 2016;

CONSIDÉRANT que M. Briard a présenté une preuve de l'obtention de son permis de conduire classe 3, le 11 mars 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Patrick Briard dans son poste de journalier régulier au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 11 mars 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Patrick Briard.

« ADOPTÉE »

16-04-260 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Chef de section – Logistique

CONSIDÉRANT la résolution 15-09-801;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Catherine Boyer, chef de division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture, en date du 18 mars 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Josiane Lafontaine dans son poste régulier à temps complet de chef de section – Logistique, et ce, rétroactivement au 9 mars 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lafontaine.

« ADOPTÉE »

16-04-261 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Chef de division – Culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT la résolution 15-09-802;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture, en date du 10 mars 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Chloé Marcil dans son poste régulier à temps complet de chef de division – Culture et vie communautaire, et ce, rétroactivement au 21 mars 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Marcil.

« ADOPTÉE »

16-04-262 Service des finances et de la trésorerie / Confirmation de poste / Commis à la taxation/perception

CONSIDÉRANT la résolution 15-09-804;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement favorable de M^{me} Brigitte Prévost, chef de division – Revenus du Service des finances et de la trésorerie en date du 17 mars 2016;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Georges Trudel dans son poste de commis à la taxation/perception au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, rétroactivement au 28 mars 2016;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Trudel.

« ADOPTÉE »

16-04-263 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Promotion / Directeur

CONSIDÉRANT l'annonce du départ à la retraite de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général, en date du 23 mars 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation salariale de M^{me} Nancy Gervais, conseillère principale en ressources humaines, en date du 23 mars 2016;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accueille favorablement la recommandation de M. Martin Houde, directeur général, quant à la promotion de M. Marc Côté, chef de division – Technique et, de ce fait, nomme M. Côté au poste de directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire à compter du 5 avril 2016, et ce, au salaire prévu à la classe 18 – échelon 4 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Marc Côté pour cette promotion.

« ADOPTÉE »

16-04-264 Service des eaux / Embauche à titre régulier / Opérateur d'usine en traitement d'eau potable

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 24 mars 2016;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Maxime Lavoie, au poste régulier à temps complet d'opérateur d'usine en traitement d'eau potable, au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 18 avril 2016, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 8 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Lavoie devra compléter une période d'essai de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Lavoie.

« ADOPTÉE »

16-04-265 Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2015-2016 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de volleyball Citadins a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse au Club de volleyball Citadins une somme maximale de 4 440 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2015-2016 conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2015).

« ADOPTÉE »

16-04-266 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Inscriptions 2015 / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil à l'égard des inscriptions des résidents de Vaudreuil-Dorion pour les activités du club en 2015;

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant maximum de 58 021,25 \$ soit versé au Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil à titre d'aide financière pour l'année 2015 en vertu du programme d'aide financière aux organismes – volet subventions aux participants;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2015).

« ADOPTÉE »

16-04-267 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins) / Versement de la subvention pour l'année 2015

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) dans le cadre des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins), pour les années 2015 à 2018, autorisé par la résolution 14-07-687;

CONSIDÉRANT le rapport transmis par la CSTL pour l'année 2015 confirmant la participation de 426 jeunes citoyens au programme;

CONSIDÉRANT que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit versée à la Commission scolaire des Trois-Lacs une subvention au montant de 29 355 \$ dans le cadre du protocole d'entente à l'égard des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins);

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2015).

« ADOPTÉE »

16-04-268 L'Aiguillage / Travailleurs de rue et hébergement d'urgence / Offre de services 2015-2016

CONSIDÉRANT que l'organisme L'Aiguillage offre des services de travail de rue et d'hébergement d'urgence sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services pour les années 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT la réalisation du travail d'intervention au cours de l'année 2015 sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine un montant de 10 000 \$, plus les taxes applicables s'il y a lieu, pour les services rendus par L'Aiguillage en 2015;

QU'un montant de 10 000 \$ par année soit versée, plus les taxes applicables s'il y a lieu, à l'organisme L'Aiguillage pour ses services au cours de l'année 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-269 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Contrat de services / Festival international de cirque de Vaudreuil-Dorion / 2016 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite reconduire le Festival international de Cirque de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Festivités de Vaudreuil-Dorion est dédié à la promotion et à l'organisation de spectacles de cirque;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de services avec Festivités de Vaudreuil-Dorion pour l'organisation de quatre jours d'événements dans le cadre du Festival international de cirque de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2016, et ce, pour un montant de 185 220 \$, taxes applicables non comprises;

QU'une aide technique, matérielle et logistique soit fournie au comité organisateur et assurée par le Service des loisirs et de la culture ainsi que par le Service des travaux publics, le tout en fonction des disponibilités et ressources de la Ville;

QUE la Ville autorise Festivités de Vaudreuil-Dorion à occuper le site de la Fabrique, soit une partie du lot 1 675 408, tel que montré au plan préparé en date du 12 décembre 2013 par M. Benoît Rolland, arpenteur-géomètre, dossier R20960-2-2, minute 13390, pour l'installation et l'exploitation du chapiteau de cirque, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les paiements sur présentation des factures en provenance de l'organisme;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-270 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-17 / Fourniture d'une camionnette Ford F-150 ou l'équivalent

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une camionnette Ford F-150 ou l'équivalent, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 29 mars 2016 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-16-17;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Albi Chevrolet Buick GMC Corvette, 1601, boulevard Saint-Martin Est, Laval (Québec), H7G 4R4, pour la fourniture d'une camionnette Chevrolet Silverado WT année 2016 neuve au montant de 38 974,22 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-17;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

« ADOPTÉE »

16-04-271 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-16-18 / Fourniture d'un camion châssis-cabine Ford F-550

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée à la suite de l'appel d'offres public n° 401-110-16-18 pour la fourniture d'un camion châssis-cabine Ford F-550;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville annule le processus d'appel d'offres public n°401-110-16-18.

« ADOPTÉE »

16-04-272 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-11 / Fourniture de végétaux - arbres

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de végétaux - arbres, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 22 mars 2016 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-16-11;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pépinière Cramer inc., 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres (Québec), J7T 3A1, pour la fourniture de végétaux – arbres, et ce, pour un montant de 120 039,65 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-11;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2016 se terminant au 31 décembre;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute autre personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de végétaux - arbres et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-273 Contrat de service / Entretien préventif des équipements de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux / Logiciel Angus Anywhere / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que suite à la comparaison de trois logiciels pour la gestion des entretiens préventifs et correctifs des équipements de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse d'une démonstration du logiciel Angus Anywhere de la compagnie Angus Systems, ce logiciel répond adéquatement à nos besoins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de service pour l'utilisation du module maintenance préventive du logiciel Angus Anywhere pour une durée de cinq ans au montant de 59,41 \$ par mois plus les frais de mise en marche de 106,89 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-274 Ordre de changement n° 16 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 16 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 155 513,25 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-275 Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 9 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 242 603,74 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-04-276 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 mars 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 8 mars 2016.

« ADOPTÉE »

16-04-277 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 8 mars 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 8 mars 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 16-03-30	44, rue de l'Hôtel-de-Ville / Modification à la toiture / Lot 4 921 651 / Zone H1-525
CCU n° 16-03-31	3500, rue F.-X.-Tessier / Installation d'enseignes directionnelles / Lot 5 352 409 / Zone I2-128
CCU n° 16-03-33	22800, chemin Dumberry, local 5 / Installation de deux enseignes à plat au mur et de deux enseignes sur les pylônes communautaires / Lot 5 423 844 / Zone C3-123

« ADOPTÉE »

16-04-278 PIIA / 435, boulevard Harwood / Installation d'un babillard sur l'enseigne sur poteau existante / Lot 1 544 688 / Zone C3-725 / CCU n° 16-03-27

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-03-27 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2016;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville refuse le projet de l'installation d'un babillard sur l'enseigne sur poteau existante, tel que présenté sur le plan, dossier AG1-9988, dessiné par M^{me} Tina Bolduc, daté du 22 février 2016.

« ADOPTÉE »

16-04-279 Dérogation mineure / 435, boulevard Harwood / Installation d'un babillard / Lot 1 544 688 / Zone C3-725 / CCU n° 16-03-28

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Yanjaco inc. visant à autoriser l'installation d'un babillard d'une superficie de 1,54 mètre carré, en dérogation à l'article 2.2.20.1 h) du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une superficie maximale de 1 mètre carré;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-03-28 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 mars 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 435, boulevard Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville refuse une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 435, boulevard Harwood.

« ADOPTÉE »

16-04-280 Dérogation mineure / 3500, rue F.-X.-Tessier / Enseignes directionnelles / Lot 5 352 409 / Zone I2-128 / CCU n° 16-03-32

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Ericsson Canada inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-03-32 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 mars 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3500, rue F.-X.-Tessier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3500, rue F.-X.-Tessier, afin d'autoriser :

- une enseigne directionnelle identifiée au plan n° SN-1532947, ayant une superficie de 1,2 mètre carré en dérogation à l'article 2.2.20.8.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une superficie maximale de 0,5 mètre carré;
- deux enseignes directionnelles identifiées au plan n° SN-153949, ayant une superficie de 0,7 mètre carré chacune en dérogation à l'article 2.2.20.8.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une superficie maximale de 0,5 mètre carré;
- deux enseignes directionnelles identifiées au plan n° SN-153949, ayant une hauteur de 1,82 mètre chacune en dérogation à l'article 2.2.20.7.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une hauteur maximale de 1,50 mètre;
- une enseigne directionnelle identifiée au plan n° SN-1539498B, ayant une hauteur de 1,82 mètre en dérogation à l'article 2.2.20.7.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une hauteur maximale de 1,50 mètre.

« ADOPTÉE »

16-04-281 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 15 mars 2016

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 15 mars 2016.

« ADOPTÉE »

16-04-282 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 15 mars 2016

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 15 mars 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 16-03-36	2050, rue Chicoine / Construction commerciale de transport / Lot 5 856 159 (projeté) / Zone I2-752
CCU n° 16-03-40	44, rue Brodeur / Agrandissement de la résidence / Lot 1 546 524 / Zone H1-525
CCU n° 16-03-41	400-420, boulevard Harwood / Installation d'enseigne pylône communautaire / Lot 1 545 500 / Zone C3-725
CCU n° 16-03-42	452, avenue Saint-Charles / Rénovation extérieure / Lot 1 675 375 / Zone C2-329

« ADOPTÉE »

16-04-283 Dérogation mineure / 2050, rue Chicoine / Construction prévue pour un usage commercial de transport (C4) / Lot 5 856 159 (projeté) / Zone I2-752 / CCU n° 16-03-37

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Syscomax;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-03-37 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 mars 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2050, rue Chicoine;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2050, rue Chicoine, afin d'autoriser une nouvelle construction prévue pour un usage commercial de transport (C4) d'une hauteur de 12,20 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone I2-752 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet un maximum de deux étages, soit 9 mètres.

« ADOPTÉE »

16-04-284 CPTAQ / Demande d'autorisation / 552, route De Lotbinière / Utilisation à d'autres fins qu'agricole - mini-ferme avec agrotourisme / Lot 2 889 834 / Zone A-837 / CCU n° 16-03-38

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-03-38 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie les requérants auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans leur demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole (mini-ferme avec agrotourisme) du lot 2 889 834.

« ADOPTÉE »

16-04-285 PIIA / 3041, boulevard de la Gare / Nouvelle construction multifamiliale / Lot 5 283 331 / Zone C3-1005 / CCU n° 16-03-39

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-03-39 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3041, boulevard de la Gare, le projet de construction multifamiliale, le tout tel que montré au document préparé par Réseau Sélection – Vaudreuil-Dorion, daté du 24 février 2016, et ce, sous réserve cependant de la condition suivante :

- la signature d'une lettre d'engagement accompagnée du versement d'une garantie financière par les promoteurs à l'effet de construire une phase II au projet dans les 3 ans de la présente résolution, le tout afin de s'assurer que le mur côté sud n'en demeure pas un temporaire.

« ADOPTÉE »

16-04-286 Concordance / Règlements d'urbanisme / Règlement n° 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Schéma d'aménagement / PMAD

CONSIDÉRANT que le règlement n° 2011-51 édictant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal a été adopté le 8 décembre 2011 et est entré en vigueur le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 167-15-1 modifiant le Schéma d'aménagement révisé afin d'être en concordance avec le PMAD la Communauté métropolitaine de Montréal a été adopté le 29 avril 2015 par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et est entré en vigueur le 3 juillet 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme* (LAU) (RLRQ c A-19.1), toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT que les règlements n°s 1270-51, 1274-22 et 1275-238 ont été adoptés le 4 avril 2016 par la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de rencontrer les obligations de l'article 58 de la LAU, soit d'assurer la concordance avec le PMAD de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement n° 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion peut, en vertu de l'article 59.1 de la LAU, indiquer que l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme n'a pas à être modifié pour tenir compte de la révision du schéma;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'INDIQUER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, en vertu de l'article 59.1 de la LAU, que les règlements suivants n'ont pas à être modifiés pour tenir compte du règlement n° 167-15-1 modifiant le Schéma d'aménagement révisé :

- le règlement de lotissement numéro 1273;
- le règlement de construction numéro 1276;
- le règlement sur les PIIA numéro 1277;
- tous les règlements relatifs aux protocoles d'entente de services municipaux, de voirie, de pavage, trottoirs, bordures et d'éclairage;

D'ÉMETTRE un avis public énonçant cette indication de conformité, tel qu'exigé par le deuxième alinéa de l'article 59.1 de la LAU.

« ADOPTÉE »

16-04-287 Avis de motion / Règlement n° 1715 / Frais de refinancement / Juillet 2016 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de deux cent quatre-vingt-cinq mille dollars (285 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

16-04-288 Avis de motion / Règlement n° 1716 / Frais de refinancement / Novembre 2016 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cinq cent vingt mille dollars (520 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

16-04-289 Adoption / Règlement n° 1723 / Division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1723 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1723 intitulé :

« Règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux ».

« ADOPTÉE »

16-04-290 Adoption / Règlement n° 1566-06 / Modification / Règlement sur les nuisances (RMH 450) / Câbles d'accès à une propriété

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1566-06 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1566-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) afin de prévoir des règles spécifiques concernant les câbles d'accès à une propriété ».

« ADOPTÉE »

16-04-291 Adoption / Règlement n° 1677-01 / Augmentation du montant de la dépense et de l'emprunt / Rénovation du centre communautaire Jean-Marc-Ducharme

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1677-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1677-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1677 afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt d'un montant additionnel de deux cent cinquante mille dollars (250 000,00 \$) ».

« ADOPTÉE »

16-04-292 Adoption avec changement / Règlement n° 1270-51 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 janvier 2016 un projet de règlement portant le n° 1270-51 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 février 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité du projet de règlement n° 1270-51 de la Ville de Vaudreuil-Dorion fait par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 11 février 2016;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-51 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changement, soit :

- l'ajout d'un «ATTENDU» en préambule en référence au projet de règlement n° 1270-49;
- l'ajout d'un nouvel article 1 qui modifie l'article 2 du règlement n° 1270, ce qui implique donc le décalage des numéros d'articles suivants du règlement n° 1270-51 par rapport au projet de règlement;
- l'ajout, au paragraphe e) de l'article 8 (qui était l'article 7 dans le projet de règlement), de la référence aux espaces vacants identifiés aux plans 1 à 4 de 17;
- l'ajout du moyen de mise en œuvre 2 sur les indicateurs de suivi du processus de densification des espaces voués à une urbanisation optimale à l'article 8 (qui était l'article 7 dans le projet de règlement);
- l'insertion d'un nouvel article 9 relatif au réseau routier métropolitain;
- l'ajout, au paragraphe 3. (moyen de mise en œuvre 4) de l'article 11 (qui était l'article 9 dans le projet de règlement), de la référence à la section « Localisation : Réseau suprarégional »;
- l'ajout d'un nouvel article 13 relatif à l'aire TOD de la gare Dorion;
- la modification des définitions des termes « Aire TOD » et « Terrain intercalaire » à l'article 18 (qui était l'article 15 dans le projet de règlement);
- l'ajout des paragraphes 1 et 2 et le décalage des paragraphes suivants à l'article 19 (qui était l'article 16 dans le projet de règlement) en lien avec les plans 1 à 4 et 13 de 17 en annexe A du règlement;

le Règlement n° 1270-51 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ».

« ADOPTÉE »

16-04-293 Adoption avec changement / Règlement n° 1274-22 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 janvier 2016 un projet de règlement portant le n° 1274-22 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 février 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT rapport d'analyse de conformité du projet de règlement n° 1274-22 de la Ville de Vaudreuil-Dorion fait par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 11 février 2016;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1274-22 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changement, soit :

- l'ajout d'un nouvel article 1 relatif aux normes d'abattage d'arbres à l'intérieur des bois ou corridor forestier métropolitain;
- la modification des définitions des termes « Aire TOD » et « Densité nette de logements à l'hectare » et par l'ajout des nouvelles définitions des termes « Bois et corridors forestiers métropolitains », « Densité brute », « Tenant », « Voie ferrée principale » et « Voie ferrée secondaire » à l'article 2 (qui était l'article 1 dans le projet de règlement);

le Règlement n° 1274-22 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

16-04-294 Adoption avec changement / Règlement n° 1275-238 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 janvier 2016 un projet de règlement portant le n° 1275-238 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 février 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-238 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changement, soit :

- l'ajout d'un nouvel article 1 relatif aux abris pour embarcations, ce qui implique le décalage des numéros d'articles suivants du règlement n° 1275-238 par rapport au projet de règlement;
- l'abrogation de l'ancien article 1 et le remplacement des articles et des titres des articles 2.4.1, 2.4.2 et 2.4.3 par les articles et nouveaux titres 3.1.31, 3.1.31.1 et 3.1.31.2 aux articles 2, 3 et 4;
- l'ajout du nouvel article 5 qui porte sur la modification de l'article 3.2.32 relatif aux marges de recul applicables pour un usage implanté sur un terrain adjacent à une voie ferroviaire;
- l'ajout, à l'article 6 (article 5 au projet de règlement), aux paragraphes a), b) et c) du nouvel article 3.2.129 relatif à l'abattage d'arbres, de pourcentages de prélèvement maximal;
- l'ajout du nouvel article 9 modifiant plusieurs grilles d'usages et normes pour y ajouter la référence à l'article 3.1.31 relativement aux dispositions particulières concernant les seuils minimaux de densité;
- l'ajout du nouvel article 13 modifiant plusieurs grilles d'usages et normes pour y ajouter la référence à l'article 3.2.32 relativement aux marges de recul applicables pour un usage implanté sur un terrain adjacent à une voie ferroviaire;

le Règlement n° 1275-238 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« **ADOPTÉE** »

16-04-295 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

16-04-296 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-04-297 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 29 la séance soit levée.

« **ADOPTÉE** »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe